6122 - Elle s’est mariée à l’insu de ses parents

question

Est-ce que le mariage secret est permis ? Mon amie est allée à la mosquée à l’insu de ses parents et s’est mariée là-bas en présence d’un seul témoin. Est-ce que ce mariage est valide ? J’espère obtenir une réponse. Puisse Allah vous bénir.

la réponse favorite

Louange à Allah.

La validité du mariage requiert la participation d’un tuteur et de deux témoins intègres en vertu du hadith : Pas de mariage sans tuteur et du hadith : Chaque fois qu’une femme se marie sans la permission de son tuteur, son mariage est caduc. cela étant, il faudrait renouveler le contrat avec le consentement du tuteur et la présence de deux témoins intègres. Voir la question n° 2127. Allah le sait mieux.